

**Motion des représentants des personnels**  
**Déposée au C.A du lycée**  
**CA du 5 octobre 2012**

Contrôle continu , épreuve ponctuelle , contrôle en cours de formation et désormais contrôle en cours d'année , « épreuve dans le cadre habituel de la classe » , la terminologie fleurit à l'éducation nationale pour qualifier ce qui n'est rien d'autre qu'un contrôle local dont la géométrie peut varier suivant que le professeur -e conçoit ou non les sujets et évalue ou non ses propres élèves . L'avantage défendu par certains est une organisation moins complexe et moins coûteuse mais rien n'est moins sûr ! **Par contre le prix est lourd pour les élèves en terme d'égalité et d'équité** et pour les professeurs en double posture de formateurs et d'examineurs .

Une réforme de l'épreuve de langues vivantes 1 et 2, imposée par le gouvernement antérieur, doit être appliquée dès la session 2013 du baccalauréat.

En plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et résumé en français), l'autre d'expression orale sur un thème correspondant aux documents étudiés en classe.

Le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes.

En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre habituel de la formation de l'élève », durant le 2ème et le 3ème trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes:

a. L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date pourra varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépendra des choix des équipes de direction

b. L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.

c. Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements.

C'est la raison pour laquelle les membres du CA du lycée Marguerite de Flandre demandent que le Rectorat fournisse des sujets académiques sinon nationaux et que les épreuves se déroulent toutes au même moment pour tous les élèves de l'Académie comme lors des épreuves terminales afin que les élèves composent tous dans les mêmes conditions . Les professeurs de langue vivante du lycée demandent également à ne pas évaluer leurs propres élèves .